Bohnenkamp
Moving Professionals

10.06.2025

JANTES

Groupe de produits	Jantes
Numéro d'article	10003090
Taille de jante valide	7.50 x 22.5
Connexion jante	10/281/335
Déport [mm]	+138
Semi-entraxe (HMA) [mm]	161.5
Marque	Speedline Truck

Informations techniques

Capacité de charge jantes 1 [kg]	3750
Vitesse jantes 1 [km/h]	130
Vitesse maximale [km/h]	130
Pression maximale de l'air [bar]	9,00
Type de propulsion	Angetriebene & gezogene Achse
Nettogewicht [kg] (gültig)	24,10
Bourrelet	kein Hump
En une ou plusieurs pièces	einteilig
Matériau de la jante	Aluminium
Traitement de surface	Diamond
Cavité scellée	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Épaisseur du voile [mm]	23.5
Verschweißung beidseitig	non
Numéro du KBA	KBA 49688
Trous de ventilation	oui
Nombre de trous de boulons	10
Diamètre du trou de boulon [mm]	26
Diamètre du trou du moyeu [mm]	281
Diamètre du cercle des trous de boulons [mm]	335
Siège de vanne	ALV
Diamètre du trou de la valve [mm]	9.7
Valve pré-assemblée	oui
TPMS-kompatibles Ventil	non
Modèle de la valve	Valve métallique
Désignation de la valve ETRTO	V3.22.11
Longueur de la valve [mm]	55.5
Angle de la valve [°]	6
Geeignet für RDA	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.